

## **CONVOCATION :**

Le conseil municipal se réunira à **la mairie** d'Exireuil **le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 à 20h.**

## **ORDRE DU JOUR :**

### **I - Procès-verbal**

Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 février 2024.

### **II - Délibérations**

- 1) PCAET : zones d'accélération des énergies renouvelables
- 2) Programme de réduction et maîtrise de la consommation des énergies / École : Lot 06 - Avenant 01
- 3) Caisse des écoles : dissolution et clôture du budget annexe
- 4) Demandes de gratuité de la salle des fêtes
- 5) Commissions communales : modification(s)
- 6) Subvention communale : SEP La Concorde – projet « guinguette »

### **III – Compte rendu de réunion(s)**

- Commission « Finances »

### **IV – Questions diverses**

- Dispositif « Argent de poche »
- Déplacement de la garderie
- Éclairage public : lancement des travaux
- Voirie : demande d'option
- SMC : prévention des inondations
- Indemnités des élus

### **V – Tour de table**

le 22 février 2024

le maire, Jérôme BILLEROT



## **Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le premier mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 22 février 2024

### **Délibérations 1 à 5 :**

**Présents :** BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, DECARSIN Mélanie, LUTTIAU François, MANIAGO Anne-Sophie, PAPET Didier, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien.

**Excusés représentés :** BURON Lionel (ayant donné pouvoir à ECALE Alain), CHAUVET Lucette (ayant donné pouvoir à GAUTIER Patrick), GAUDET Vincent (ayant donné pouvoir à SEIGNEURET Julien), ROBERT Vanessa (ayant donné pouvoir à MANIAGO Anne-Sophie).

**Excusée :** NERAULT Alizée

### **Délibération 6 :**

**Présents :** BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, DECARSIN Mélanie, LUTTIAU François, MANIAGO Anne-Sophie, PAPET Didier, PROUST Fabien, PROUST Isabelle.

Excusés représentés : BURON Lionel (ayant donné pouvoir à ECALE Alain), CHAUVET Lucette (ayant donné pouvoir à GAUTIER Patrick),

Excusée : NERAULT Alizée

Membres sortants (afin de ne pas créer de conflit d'intérêt) : VIVIER Sylvie, SEIGNEURET Julien

Procurations n'entrant pas en compte : GAUDET Vincent (ayant donné pouvoir à SEIGNEURET Julien), ROBERT Vanessa (ayant donné pouvoir à MANIAGO Anne-Sophie).

Secrétaire : LUTTIAU François

• Quorum : 10 • Élus présents à l'ouverture de la réunion : 14 • Quorum atteint

## **I - Procès-verbal**

Le procès-verbal de la réunion du 2 février 2024 est arrêté et validé à l'unanimité.

## **II – Délibérations**

### **2024-03-01 - PCAET : zones d'accélération des énergies renouvelables**

En vertu de la loi APER (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables) du 10 mars 2023, les municipalités sont tenues de définir, par le biais d'une délibération du conseil municipal et après une concertation publique, des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR).

La concertation s'est déroulée le 22 février après-midi en mairie. Cette démarche visait à permettre aux citoyens d'exprimer leurs avis et propositions, contribuant ainsi à soutenir les élus d'Exireuil dans la sélection des ZAEnR.

Les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR) sont des espaces spécialement dédiés au développement des énergies renouvelables (EnR), préalablement identifiés pour leur fort potentiel énergétique et ayant fait l'objet d'une consultation. Ces zones englobent toutes les formes d'énergies renouvelables telles que le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, la géothermie, et peuvent concerner des terrains aussi bien publics que privés. Les projets, qu'ils se trouvent ou non en ZAEnR, seront soumis aux mêmes procédures réglementaires.

Pour la commune, l'intérêt des ZAEnR réside dans la possibilité d'identifier et de valoriser les projets conformes aux règles d'urbanisme sur son territoire.

Suite au travail réalisé avec Hugo ROUILLON de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, Monsieur le Maire, Alain ECALE et Christian DUPUIS, des zones d'accélération d'énergies renouvelables ont été identifiées sur la Commune d'Exireuil. Parmi les différentes solutions, ont été retenues principalement et prioritairement les projets photovoltaïques. Les projets éoliens n'ont pas été retenus.

À la marge des projets de géothermies, hydroélectriques, méthanisations, petits éoliens et valorisation des haies (bois plaquettes) sont possibles au cas par cas. Les différents projets ont été présentés lors de la réunion publique du 22 février 2024 sans remarque particulière (4 personnes présentes).

C'est désormais à l'ensemble du conseil de se prononcer sur ce projet.

Monsieur le Maire propose de débattre autour de la définition des zones d'accélération sur les énergies suivantes :

Composition du projet de PCAET		ZAENR proposées	Zones concernées
Photovoltaïque	Au sol	Oui	Côteaux du Puits d'Enfer La Renardière L'Achereau
	Sur ombrières	Oui	Parking salle des fêtes Parking du Bricomarché Parking des Grands Ajoncs
	Sur toiture	Oui	
	Solaire flottant	Oui	Barrage Touche Poupard Etang du Puits d'Enfer La Renardière
	Agriphotovoltaïque	Non	
Solaire thermique		Oui	
Biomasse - Bois énergie		Oui	Haies (selon classement)
Méthanisation		Oui	Au cas par cas selon projet et PLUi
Géothermie		Oui	
Éolien		Non	
Petit éolien (mât inférieur à 12m de haut)		Oui	Au cas par cas selon projet et PLUi
Hydroélectricité		Oui	Barrage Touche Poupard

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver les zones d'accélération telles que présentées ;
- d'approuver le zonage tel que présenté en annexe ;
- d'informer que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département afin que l'intercommunalité puisse organiser le débat en Conseil Communautaire prévu par la Loi.

*Hors délibération : Il est remarqué que certains projets pourraient être disgracieux dans le paysage ; il est également précisé que tout projet ne peut être réalisé sans la volonté du propriétaire du terrain.*

#### **2024-03-02 - Programme de réduction et maîtrise de la consommation des énergies / École : Lot 06 - Avenant 01**

Monsieur Samuel DOMINEAU présente les différents devis supplémentaires du lot 06 « électricité ».

Il propose aux élus de valider l'avenant 01 du lot 06 pour un montant total de + 3 965,59€ HT.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider l'avenant joint à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents liés à cette affaire.

#### **2024-03-03 - Caisse des écoles : dissolution et clôture du budget annexe**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la mission de la caisse des écoles, définie à l'article L 212-10 du code de l'éducation, est de faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille.

Selon l'article L 212-10 du code de l'éducation, la caisse des écoles peut être dissoute lorsqu'elle n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes depuis plus de trois années, ce qui se traduit le plus souvent par l'absence de vote du budget. La dissolution s'effectue par délibération du conseil municipal.

En premier lieu, il faudra procéder à la clôture du budget de la caisse des écoles dissoute ; puis l'actif et le passif de la caisse seront intégrés dans le budget principal de la commune.

Considérant que de ce budget annexe ne correspond plus aux objectifs originaux ;

Considérant que les membres du comité de la caisse des écoles d'Exireuil ne se réunissent plus et que leur délibération n°2021-03-03 en date du 15 avril 2021 confirme ne pas vouloir voter de Budget Primitif 2021 et demande la dissolution ;

Considérant l'absence d'écritures comptables depuis 2021 ;

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter la clôture du budget annexe « Caisse des Écoles » ;
- de valider cet arrêt à la date du 01/04/2024 ;
- de procéder aux dernières écritures comptables liées à cette clôture ;

### **2024-03-04 - Demandes de gratuité de la salle des fêtes**

- 1<sup>ère</sup> demande : Le service Transition Démographique et Participation Citoyenne de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre organise des ateliers parentalité sur le territoire.  
Un projet d'atelier d'initiation Hip Hop parent/ado est prévu le samedi 25 mai 2024 (à 10h30). La salle Pierre Gautier est sollicitée à titre gratuit pour cette action.
- 2<sup>ème</sup> demande : L'association « Aurore » accueille et accompagne vers l'autonomie des personnes en situation de précarité ou d'exclusion via l'hébergement, les soins, l'insertion sociale et professionnelle. Le foyer de vie « Le Berceau » situé à Reffanes (79) accueille seize résidents souffrant de troubles psychiques stabilisés. L'association souhaite réserver la salle des fêtes pour six dates (en semaine) sur l'année 2024 afin d'organiser des rencontres inter-foyers ludiques.
- 3<sup>ème</sup> demande : L'association ADMR a demandé par courrier reçu en mairie ce 28 février, la gratuité de la salle des familles le 2 mai pour son assemblée générale (15h/19h).

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin de se positionner sur ces demandes.

Après débat, le conseil municipal décide : de valider la gratuité pour les trois demandes à

- ✓ 7 « abstentions » : BURON Lionel, CHAUVET Lucette, DECARSIN Mélanie, ECALE Alain, GAUTIER Patrick, PROUST Isabelle, VIVIER Sylvie.
- ✓ 0 « contre ».
- ✓ 11 « pour » : BELLÉCULLÉE Maryvonne, BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, LUTTIAU François, MANIAGO Anne-Sophie, PAPET Didier, PAPET Marie-Claude, PROUST Fabien, SEIGNEURET Julien.  
GAUDET Vincent (*ayant donné pouvoir à SEIGNEURET Julien*), ROBERT Vanessa (*ayant donné pouvoir à MANIAGO Anne-Sophie*).

Hors délibération : Il est convenu qu'un groupe d'élus va travailler sur les conditions de gratuité qui seront débattues et arrêtées afin d'éviter la répétition des délibérations sur ce sujet.

### **2024-03-05 - Commissions communales : modification(s)**

Monsieur le Maire présente le projet d'intégration de Madame Maryvonne BELLÉCULLÉE à la commission « communication ».

Actuellement et selon la délibération n°2023-01-01 cette commission communale est composée comme suit :

- ↳ ECALE Alain, LUTTIAU François, NERAULT Alizée, ROBERT Vanessa, SEIGNEURET Julien, VIVIER Sylvie.

Monsieur le Maire étant président de droit de toutes les commissions communales.

Aussi, après un vote à main levée et à l'unanimité :

- La délibération n°2023-01-01 est complétée avec l'ajout de Madame Maryvonne BELLÉCULLÉE en qualité de membre de la commission « Communication ».

*Pour la délibération suivante, les élus ayant la qualité de membre de l'association SEP La Concorde et ses sections ont été invités à quitter l'assemblée afin d'éviter tout conflit d'intérêt.*

### **2024-03-06 - Subvention communale : SEP La Concorde – projet « guinguette »**

Le projet d'organisation d'une guinguette portée par l'association SEP La Concorde d'Exireuil est présenté.

10 associations communales se réunissent autour de ce projet avec l'aide de la municipalité. Un premier budget prévisionnel estime cette action à 6 700€ (3 200€ pour la partie technique et 3 500€ pour la partie alimentaire et buvette).

Des aides de la part des Conseillers Départementaux, du Crédit Agricole et de la Commune sont attendus.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de demander copie du budget prévisionnel affiné ;
- d'attribuer une subvention à la SEP Concorde d'Exireuil, porteuse de l'organisation d'une guinguette à hauteur de 2 500€ (les débats allant sur une variante de 2 000€ à 2 500€) ;
- de demander, après la manifestation, la transmission du bilan définitif afin de compléter éventuellement l'aide accordée en cas de gros déficit.

*Hors délibération : Il est précisé que par cette subvention, la commune souhaite marquer son soutien plein et entier envers l'association SEP Concorde qui porte cet ambitieux projet.*

### **III – Compte rendu de réunions**

**Commission « Finances »** : Récapitulatif des points abordés lors de la dernière réunion de la commission : résultat 2023 ; prévisions raisonnables des dépenses pour 2024 ; prochaine réunion fixée au 12 mars ; vote du Budget Prévisionnel programmé à la réunion de conseil du 29 mars avec une transmission des prévisions 12 jours avant.

**Communauté de Communes** : nouveau circuit et conventionnement avec l'ONF ; cession de parcelles ; modification de quotité de travail ; tarifs 2024 ; manifestations culturelles.

**Festival Traverse !** : Première réunion le 4 mars à Nanteuil.

### **IV – Questions diverses**

- **Dispositif « Argent de poche »** : Proposition de renouvellement de l'opération pour l'été 2024. Les élus valident à l'unanimité un quota de 50 ½ journées. Reste à conventionner avec une autre structure car la Mission Locale ne s'en occupe plus. La Communauté de Communes a été sollicitée et nous sommes en attente d'une réponse.

- **Déplacement de la garderie** : Réflexion sur un éventuel déplacement du lieu de la garderie. Cette question est reportée car l'école va éventuellement perdre une classe à la rentrée. Si telle est le cas, la question ne se posera pas car l'ensemble du primaire pourra tenir dans les locaux (hors petit algéco).

- **Éclairage public** : Les travaux de rénovation des éclairages commandés au SIEDS vont se réaliser ce mois-ci.

- **Voirie** : Au regard de l'état de la chaussée entre le Pommier et le Nairon, une option de linéaire supplémentaire (+150 m) a été conseillée. Un premier devis a été reçu et un deuxième est en attente avant présentation devant le conseil municipal.

- **SMC** : prévention des inondations. Monsieur le Maire a contacté le SMC et la mairie de Saint-Maixent-l'École afin d'aider cette dernière à diminuer les risques d'inondation. Une étude est en cours avec la DREAL.

- **Indemnités des élus** : Les communes (art. L 2123-24-1-1 du CGCT) et les EPCI à fiscalité propre (art. L 5211-12-1 CGCT) doivent établir chaque année un état récapitulatif des indemnités des élus. La loi n'impose aucune forme particulière à cet état récapitulatif, hormis la mention en euros des sommes perçues par les élus. S'agissant d'une mesure de transparence,

Monsieur le Maire présente à l'écran l'état récapitulatif des sommes perçues en 2023 par les conseillers.

### Tour de table :

J'aime la nature propre : Monsieur le Maire rappelle aux élus l'opération « J'aime la nature propre » qui aura lieu le 15 mars 2024 à 9h avec l'aide de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres. L'école est mobilisée et l'ensemble des classes souhaite participer. La population est également invitée.

Flamme Olympique : Des réunions vont être programmées par Saint-Maixent-l'École afin d'expliquer le programme et intégrer les actions des associations.

Agent d'accueil à la mairie : Le poste créé par intérim n'est pas reconduit.

Haies : Au regard des conditions météorologiques, les plantations du 26 février ont été reportées au 6 mars.

Équipements sportifs / Beausoleil : La note « Plan 5 000 équipements génération 2024 » est publiée. Les demandes d'aide prévues vont pouvoir être déposées.

Lotissement du Champ des Blés : Une option vient d'être signée ce jour pour un terrain.

Logement vacant : Une élue interroge sur la taxation des logements vacants car elle a observé une maison vendue il y a environ 2 ans qui est entretenue mais toujours non habitée. Monsieur le Maire confirme que la taxation est effective sur la commune mais qu'il ne peut pas obliger les propriétaires à occuper ou louer le logement.

Fonds d'innovation Petite Enfance : Signature officielle le vendredi 9 février.

Travaux sur le réseau des eaux pluviales : Un élu s'interroge sur la durée des travaux. Monsieur le Maire confirme que l'entreprise joue de malchance avec une météo très perturbée depuis plusieurs mois.

Commission « environnement et cadre de vie » : Une réunion est fixée au 12 mars à 20h30.

Salle des fêtes : Il est rapporté que la moquette sur la scène est tachée. La sonorisation est vieillissante et dysfonctionne. Un devis est en cours pour réparation ou changement de la console. Monsieur le Maire pense qu'il faudra étudier la modernisation de la salle avec éventuellement un écran et un vidéoprojecteur.

Impasse du Coteau : Les pluies ont rendu la partie située au niveau des bancs très boueuse et glissante. Il est demandé, si c'est possible, de solliciter les agents afin de racler la portion en question et de remettre des gravillons. Il est également signalé que la barre de bois limitant le chemin aux véhicules n'a toujours pas été remplacée.

Salle du Conseil Municipal : Il est proposé de changer le mobilier de la salle du conseil municipal. Monsieur le Maire estime cette dépense non prioritaire mais concède que les chaises et la table des mariages seraient à changer car tâchées et très anciennes.

Camp au Lambon : Deux classes de l'école soit 38 enfants, vont participer à un camp au Lambon du 13 au 15 mai 2024. Les enfants se rendront sur ce lieu de camping et d'activités en vélo soit un trajet d'environ 21km. Il est demandé à la mairie de fournir la vaisselle (prêt à la cantine ou la salle des fêtes) et d'apporter une aide logistique.

Assemblée générale de la section « Foot » : Il a été demandé de faire chiffrer l'entretien du terrain (hors tontes) par une entreprise extérieure. SÉOLIS souhaite proposer un devis pour l'éclairage du terrain avec des aides possibles.

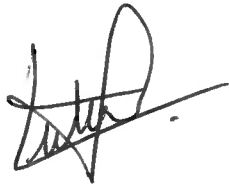
Travaux en Régie : La peinture des sanitaires de l'école est terminée et les autres salles sont en préparation ; travaux de taille et de désherbage.

Clefs des bâtiments communaux : Une réflexion est en cours pour la mise en place de « passe » sur l'ensemble des bâtiments. En effet, avec le temps, les clefs sont soit reproduites sans autorisation soit perdues. Une mise à jour devient de plus en plus nécessaire afin d'éviter toute intrusion.

toujours vigilant et reste en lien régulier avec le 1<sup>er</sup> adjoint pour la mise en place de panneaux temporaires lors de fortes intempéries.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à vingt-trois heures et quarante-trois minutes.

Le secrétaire



le maire